

LES CAHIERS INTERNATIONAUX DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

COMMUNICATION

PRAXÉOLOGIE

DYNAMIQUE DES GROUPES

ANIMATIQUE

CATÉGORIES ET GROUPES SOCIAUX

COLLECTIVITÉS

ORGANISATIONS

MASSES ET FOULES

PSYCHOLOGIE SOCIETALE

ANALYSE INSTITUTIONNELLE

PSYCHOSOCIOLOGIE

ETHNOPSYCHOLOGIE

PSYCHOLOGIE CULTURELLE

PSYCHOLOGIE ENVIRONNEMENTALE

SOCIOPSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE

PSYCHOLOGIE SOCIALE CLINIQUE

PSYCHOLOGIE SOCIALE APPLIQUÉE

ENQUÊTES PSYCHOSOCIALES

RECHERCHE-ACTION

MÉTHODES ET TECHNIQUES

Giovanna PETRILLO et Anna Rosa DONIZZETTI
« Représentations du mineur, de ses droits et
du risque psychosocial »

Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale
2005, Numéro 65, p. 59-80

Représentations du mineur, de ses droits et du risque psychosocial

Giovanna PETRILLO et Anna Rosa DONIZZETTI

Università degli Studi di Napoli Federico II, Napoli

Résumé : Cette étude porte sur les représentations des droits et du risque psychosocial des mineurs dans une population de jeunes et d'adultes. L'enquête a été effectuée par le biais d'une méthodologie à la fois quantitative et qualitative. Elle montre que l'on peut mieux interpréter les représentations des droits des mineurs si l'on tient compte de la diversification des profils typiques du mineur. Ceux-ci sont caractérisés chez les plus jeunes par une vision mythique de l'enfance et par une anticipation du mal-être de l'adolescence et du risque évolutif. Ce dernier point est particulièrement vrai chez les adultes ayant des fonctions éducatives. Les articulations représentationnelles ne semblent dépendre uniquement des principes organisateurs tels que la responsabilité et l'idée de justice, mais également de l'implication personnelle des sujets dans leurs relations quotidiennes avec les mineurs en fonction de leur phase évolutive et de leurs propres interprétations de rôle.

Mots-clés : représentations sociales, droits des mineurs, risque psychosocial, images de l'enfance, responsabilité.

Cadre théorique de référence

Les droits des mineurs se présentent comme l'une des plus importantes problématiques de la société contemporaine. On y enregistre un écart significatif entre l'évolution de la réglementation en vigueur (nationale et internationale) et la condition de larges couches de mineurs. Leur développement n'est pas toujours correctement protégé dans les différentes déclinaisons des contextes socioculturels, des politiques et des pratiques sociales qui s'y rapportent.

Les changements législatifs enregistrés durant ces dernières années ont été tellement significatifs qu'ils ont pu faire penser à un véritable tournant dans le rapport entre mineurs et justice et de manière plus générale entre enfance et société. La question de la tutelle en particulier, de plus en plus au centre des débats des spécialistes de ce domaine, a adopté

l'intérêt du mineur comme critère fondamental. On a parlé, à cet égard, d'une nouvelle « mentalité juridique » (De Leo et Dell'Antonio 1993) à laquelle ont contribué le changement législatif du concept de famille et de milieu de vie du mineur ainsi qu'une considération différente de la capacité du mineur à l'autodétermination. Le développement de cette nouvelle vision spécialisée a laissé des traces visibles pouvant être ramenées à trois étapes fondamentales qui se sont, petit à petit, dessinées depuis le début du siècle dernier pour n'aboutir qu'à la fin du deuxième millénaire. Bien que ce résultat ne soit pas encore pleinement satisfaisant, il peut être considéré comme un tournant décisif (De Leo et Dell'Antonio, 1993 ; Forza, Michielin et Sergio, 2001 ; Gulotta, 2000 ; Magno, 2001 ; Quadrio et De Leo, 1995). Les quarante premières années du XX^{ème} siècle, à partir de la Convention de la Haye de 1902 (date à laquelle l'on commence à se poser le problème de la protection des mineurs), marquent la première étape de l'affirmation des droits des mineurs dans le monde juridique et politique. L'affirmation et la tutelle des intérêts économiques du mineur et des droits des parents datent de ces années-là. La deuxième étape peut être située autour de la deuxième moitié du XX^{ème}. Les années 1950 - 1970 sont celles où l'on reconnaît des droits spécifiques aux enfants et aux adolescents et où s'affirme la tutelle de leurs intérêts personnels, dans le cadre de l'affirmation des droits de l'Homme. En effet, la *Déclaration internationale des droits de l'enfant*, texte de la Société des Nations adopté par l'ONU, que beaucoup considèrent encore trop générique, date de 1959. Enfin, à partir des années 80 jusqu'à aujourd'hui, on assiste à une énonciation

Pour toute correspondance relative à cet article, s'adresser à Giovanna Petrillo, Università degli Studi di Napoli Federico II, Dipartimento di Scienze Relazionali "G. Iacono", Sezione di Psicologia, Via porta di Massa 1, 80133 Napoli, Italia ou par courriel <petrillo@unina.it>.

La recherche présentée ici a bénéficié d'un financement du MIUR (PRIN 2002 - Projet de Recherche d'Intérêt National).

Nous exprimons nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui nous ont permis de conduire à terme cette recherche, et particulièrement Alain Mauger pour sa patiente révision du texte en français, Giancarlo Ragozini pour les consultations statistiques et Flora Vitale pour sa collaboration au recueil et à la codification des données.

NdR : saluons l'effort, dans l'écriture, de collègues dont le français n'est pas la langue maternelle.

plus systématique de la dignité de l'enfant en tant que personne ayant ses propres droits. La *Convention sur les droits de l'enfant* de New York (1989) affirme la priorité des intérêts de l'enfant et contient la définition des obligations des adultes et des institutions à son égard.

Cependant, comme en témoignent les trop fréquentes violations des droits des mineurs dénoncées de toute part et tristement documentées par les médias, l'évolution du sens commun ne suit pas toujours l'évolution de la réglementation. Ces désaveux d'un sentiment de justice à l'égard des mineurs qui, au premier abord, peut sembler évident en soi et universellement acquis, apparaissent d'autant plus inquiétants dans le contexte de référence des sociétés occidentales, qu'elles se considèrent généralement comme les plus avancées à ce sujet (Boudon, 2002 ; Petrillo et Bianco, 1998 ; Ronfani, 2001).

L'intérêt pour les représentations sociales des droits des mineurs est le point de départ de cette recherche liant l'approche socio-dynamique à l'étude des représentations sociales. Nous considérons celles-ci comme des principes organisateurs des relations symboliques entre individus et groupes (Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi 1992 ; Emiliani et Molinari, 1995). Cette approche s'est révélée extrêmement prometteuse de par ses enjeux aussi bien théoriques et méthodologiques que pour son caractère applicatif pour l'étude des droits de l'Homme¹. Selon Doise (2000) les droits de l'Homme sont des représentations sociales dans la mesure où : ils sont solidement ancrés dans la réalité des rapports sociaux par des procédures juridiques tant nationales qu'internationales ; ces représentations sont caractérisées par des croyances et des opinions largement partagées par rapport auxquelles les individus prennent position ; les différences dans les prises de position individuelles sont organisées et ancrées dans les expériences psychosociales des individus et dans leurs conceptions de la réalité sociale.

Dans l'approche théorique adoptée, la compréhension des systèmes de signification propres à une représentation sociale se sert de la mise en évidence de ses principes organisateurs communs. L'intérêt pour les principes organisateurs réside aussi dans leur capacité à rendre compte des modulations représentationnelles c'est-à-dire des variations inter-individuelles et intergroupes dans le système symbolique de référence commun (Clémence, Doise et Lorenzi-Cioldi, 1994 ; pp. 123-125)².

Faisant spécifiquement référence au développement des mineurs, les représentations sociales sont définies comme des modes de fonctionnement socio-cognitifs fondés sur deux dimensions : les insertions sociales d'appartenance des sujets et la relation avec des objets affectivement prégnants (Molinari et Emiliani, 1999a ; p. 742). S'occuper des droits des mineurs et des problématiques du risque évolutif dans l'optique des représentations sociales signifie essentiellement tenir compte des cadres symboliques de référence dans l'interprétation des modalités selon lesquelles on se rapporte aux mineurs, ainsi que de leur importance pour les processus de formation, les relations d'aide, la psychologie de la santé et la prévention du risque psychosocial. Ces modalités sont entendues comme spécifiques à des individus et des groupes déterminés dans des contextes socioculturels plus ou moins caractérisés par un état de dégradation et d'abandon, par l'anomie et la déviance. Les phases du cycle de vie des sujets, la prise en charge effective du mineur (en fonction des rôles sociaux et professionnels) ainsi que le système des valeurs et des principes moraux de référence intériorisés revêtent un rôle significatif dans le processus de construction de ces systèmes symboliques.

L'exploration de ces systèmes représentationnels a permis de définir plus précisément ces éléments qui, par leur transversalité, peuvent être considérés comme universellement partagés et centraux. Des études empiriques (Emiliani et Molinari, 1999 ; Molinari et

1. Pour l'étude des droits de l'Homme comme représentations sociales voir Clémence et Doise, 1995 ; Clémence, Doise, De Rosa et Gonzales, 1995 ; Clémence, Doise et Lorenzi-Cioldi, 1994 ; Doise, 2001 ; Doise et Clémence, 1996 ; Doise et Herrera, 1994 ; Doise, Spini et Clémence, 1999 ; Doise et al., 1994 ; Doise et al., 1998 ; Spini et Doise, 1998 ; Staerklé, Clémence et Doise, 1998.

2. Cette acception ne coïncide pas avec celle de l'approche structuraliste selon laquelle une Représentation Sociale (RS) contient un noyau central qui est aussi son seul principe organisateur (Guimelli, 1994 ; p. 113). Une analyse systématique des différences entre les deux approches d'étude des RS ne relève pas de ce travail (cf. aussi Abriç, 1994 ; pp. 44-45 ou Palmonari, 2002 ; pp. 92-105). Il convient de dire que la possibilité de concilier ces deux approches des RS reste encore une question ouverte : il apparaît que dans cette dernière approche les valeurs sont considérées comme productrices d'effets contextuels de la RS, utiles à la mise en évidence de contradictions apparentes, d'éléments étrangers à la représentation car n'appartenant pas au noyau central (Flament, 1994 ; p. 15). Le rôle que Doise (1992 ; p. 189) attribue au contexte social, entendu comme contexte idéologique et d'appartenance, est sensiblement différent, même si les structuralistes aussi en reconnaissent l'importance. En effet, selon cette approche aussi, on admet qu'une RS n'est pas un univers fermé dans la mesure où il peut être traversé de « thèmes » susceptibles d'être transversaux à différentes RS (et correspondant aux valeurs générales de Doise, 1992). En ce qui concerne la proximité des deux approches au sujet de la référence aux prises de position dans le cadre commun de la RS (cf. Flament, 1994 ; p. 86).

Emiliani, 1999a, 1999b) ont révélé une convergence des représentations sociales des droits des mineurs en référence à quatre familles de droits : les droits de protection, les droits dans la famille, les droits individuels et les droits des minorités. Les résultats ont été différents quand ont été pris en considération les droits de mineurs dans des situations spécifiques ou appartenant à des groupes spécifiques (droits des individus, droits des parents, droits de groupes particuliers). Par rapport à ces droits, on assiste à une articulation du système représentationnel avec des prises de position pouvant être divergentes et contradictoires, en relation à la production d'arguments et de contre-arguments qui soit soutiennent à outrance le mineur dans ses droits soit soutiennent les droits des autres sujets impliqués.

Les études les plus récentes conduites dans ce domaine grâce à une méthodologie de type essentiellement quantitatif ont montré qu'il était important d'effectuer des comparaisons entre différentes aires géographiques et d'inclure dans la population de la recherche des sujets différents quant à l'appartenance sociale (*Molinari, 2001 ; Molinari, Melotti et Emiliani, 2002 ; Monacelli, 2003 ; Petrillo, 2001 ; Petrillo et Donizzetti, 2003, 2004*). Les représentations des droits des mineurs se sont révélées être inspirées de certains principes organisateurs constituant le système de référence des sujets (comme les valeurs, les explications des violations et les causes des discriminations des enfants). Nous avons pu vérifier que ces principes organisateurs ont une incidence sur le sens de responsabilité, sur le sentiment et sur l'idée de justice des mineurs.

Nous avons en outre relevé l'influence significative de l'identité, entendue comme système d'appartenances et de rôles sociaux, sur la prise en charge des droits des mineurs. L'identité personnelle et sociale des sujets peut, en effet, entrer en jeu différemment dans la relation avec l'objet de la représentation. Elle peut donc contribuer au processus de construction de sens, au centre de la représentation, avec le système des valeurs et des normes sociales qui constituent le milieu idéologique du groupe/des groupes à un moment donné (*Abrić, 1994 ; p. 14*). Considérer l'identité des sujets de la recherche, référée à leurs multiples appartenances – en particulier celles qui sont significatives pour la relation avec l'objet de re-

présentation – signifie tenir compte de l'intervention de dimensions socio-affectives, sociales et idéologiques, dans la structure même de la représentation³.

L'âge, le cursus universitaire et le rôle parental ou professionnel se sont révélés, parmi les variables psychosociales prises en considération, particulièrement déterminantes pour l'ancrage représentationnel en fonction du principe de responsabilité (*Molinari et Emiliani, 1999a, 1999b ; Petrillo, 2001 ; Petrillo et Donizzetti, 2004*). En effet le principe de responsabilité (*De Leo, 1996 ; Zamperini, 2001*) en référence à des sujets qui doivent contribuer quotidiennement au développement d'un mineur, permet que les différents éléments en jeu dans la représentation des problématiques de la sauvegarde des mineurs, et des violations de leurs droits, se raccordent à l'interprétation des rôles au sein d'un système de rapports sociaux donné.

Conformément au cadre théorique de référence, selon lequel il est possible de formuler trois hypothèses principales dans l'étude des principes organisateurs de la représentation sociale des droits de l'Homme (*Clémence, Doise et Lorenzi-Cioldi, 1994*), la recherche empirique dans ce secteur s'est développée en plusieurs phases. Selon la première hypothèse, les différents membres d'une population partagent les mêmes croyances sur un objet déterminé et donc, s'il existe une structure représentationnelle commune aux différents individus, ces derniers se réfèrent aux mêmes systèmes de signification. Dans la première phase, nous avons donc cherché à explorer le processus d'objectivation représentationnelle, c'est-à-dire l'existence d'une connaissance commune partagée, identifiable dans un type de carte cognitive. La deuxième hypothèse soutient qu'il existe une variation entre un sujet et l'autre, selon le degré d'adhésion, dans la façon de se rapporter à ces représentations, dans la mesure où « les représentations sociales sont des croyances partagées caractérisées par des modulations individuelles » (*Clémence, Doise et Lorenzi-Cioldi, 1994 ; p. 122*). Par conséquent dans la deuxième phase, l'enquête a porté sur les prises de position individuelles afin de faire apparaître les différences interindividuelles éventuelles par rapport à une même représentation. En ce qui concerne la troisième hypothèse, les représentations sociales s'ancrent dans des croyances et des valeurs

3. Étant donné les limites de ce travail, nous ne pouvons consacrer plus de place à la vaste littérature psychosociale sur le soi et sur l'identité. Dans la tradition sociocognitive il apparaît que la représentation du soi est un construit plus spécifique et ne coïncidant pas avec le concept du soi. Dans la tradition socioconstructiviste, qui valorise le caractère essentiellement social du soi, l'identité est une organisation hiérarchique d'une multiplicité de représentations de soi émergent de différentes interactions dans des contextes spécifiques. Comme d'autres formes de connaissance, la représentation de soi aussi est une forme de connaissance socialement construite (*Mancini, 2001*). Nombreux sont les chercheurs qui ont souligné l'importance de l'identité et de la référence au soi dans la structure et dans la construction d'une RS (*Di Giacomo, 1985, 1987 ; Mugny et Carugati, 1985*).

générales, dans les perceptions des relations liant plus ou moins directement les groupes, dans les appartenances spécifiques et les positions sociales. C'est pourquoi, dans la troisième phase nous avons privilégié la détermination de l'ancrage des prises de position dans des réalités collectives ou dans des caractéristiques psychosociales particulières des sujets⁴.

Nous situant au point de convergence entre l'étude psychosociale des représentations sociales des droits des mineurs et la psychologie sociale du développement, nous avons pensé qu'il était important d'approfondir la problématique de la prévention du « risque évolutif », en particulier dans les contextes éducatifs. Nous faisons ici référence, de manière synthétique, à la notion de risque psychosocial à l'âge évolutif. Cette notion a été introduite par les chercheurs de psychologie sociale du développement pour désigner l'ensemble des conditions personnelles et situationnelles qui engendrent des résultats évolutifs négatifs (*D'Alessio, Ricci Bitti et Villone Betocchi, 1995*). Selon nous les violations des droits des mineurs et leurs discriminations peuvent en faire partie. Durant ces dernières années, nous assistons à une extension de la réflexion scientifique aux rôles éducatifs, surtout dans le contexte familial et scolaire. La lecture des phénomènes du mal-être, au lieu d'être centrée sur le risque du mineur, est centrée sur les relations du mineur avec son milieu de vie et ses interlocuteurs les plus directs et les plus significatifs. Dans ces domaines d'étude, l'on tend aujourd'hui à considérer le risque évolutif comme un phénomène ayant une connotation sociale : non pas comme une donnée existant en soi, indépendamment des acteurs impliqués et de leurs appartenances, mais comme la résultante de l'interaction entre facteurs perçus et ressources plus ou moins disponibles dans des relations et des institutions données (*Adams, Montemayor et Gullotta, 1996 ; Caprara et Fonzi, 2000*). Dans cette optique, les contextes familial et scolaire entrent en jeu dans la définition du risque évolutif non pas en toile de fond, mais comme des systèmes ayant leurs propres modalités d'interprétation et de responsabilité d'intervention (*Ardone, 1999 ; Bertocchi, Ansaloni et Molinari, 2003 ; Cicognani et Zani, 2003 ; Pietropoli Charmet, 2000 ; Scabini et Cigoli, 2000*).

Le construit de représentation sociale appliquée à la compréhension des situations éducatives porte l'attention sur le rôle des ensembles organisés de

signifiés sociaux dans les processus éducatifs. Il offre ainsi une vision nouvelle de l'explication des mécanismes à travers lesquels les facteurs sociaux agissent sur ces processus et en influencent les résultats. Des phénomènes comme l'influence de l'appartenance à un groupe social sur la conception que l'enseignant a de son propre rôle, l'apport des modèles implicites de l'élève dans la relation éducative et dans la détermination de la réussite ou de l'échec scolaire (*Deschamps, Lorenzi-Cioldi et Meyer, 1982*) deviennent compréhensibles. En outre, le système éducatif apparaît caractérisé par des contradictions entre les systèmes de représentations sociales des différents groupes sociaux qui agissent en son sein et occupent des positions différentes. La fonction de ces systèmes, lorsqu'ils sont formés, consiste essentiellement pour les différents groupes sociaux à garantir la possibilité de maintenir le besoin de cohérence dans l'exercice des pratiques sociales et leurs rapports à leur environnement (*Gilly, 1989*).

Les représentations sociales de l'enfance, de l'enfant et de son développement dans lesquelles les adultes puisent sont étroitement liées aux perceptions du risque psychosocial. Les représentations de l'enfance et des exigences de l'enfance durant son développement – de formation récente d'ailleurs – sont socialement partagées, liées à des contextes historiques et sociaux et imprègnent les processus de socialisation infantile. Le regard que les adultes posent sur l'enfance est conditionné par différents facteurs. On peut citer des modèles implicites du développement, qui s'expriment par des préjugés d'âge et des idées schématiques induisant des attentes différentes à l'égard de l'enfant et des évaluations différentes de ses performances. Des recherches du point de vue des représentations sociales ont analysé les images typiques de l'enfance (*Chombart de Lauwe et Feuerhahn, 1989*). Elles ont mis en évidence une opposition entre une vision mythique de l'enfant et une vision négative de la société actuelle dans l'imaginaire collectif. La société est perçue à travers le concept de socialisation, expression du processus qui transforme l'enfant en être social. L'enfant est perçu à la fois comme étant marqué par son histoire individuelle et comme susceptible de changement.

Les représentations de l'enfant pourraient donc constituer une excellente vérification du système de valeurs et d'aspirations d'une société (*Petrillo et Bianco, 1998*). Le rôle des représentations de l'enfance

4. « C'est pourquoi, tant les variations interindividuelles qu'intergroupes sont des modulations à partir de principes organisateurs communs » (*Clémence, Doise et Lorenzi-Cioldi, 1994 ; p. 123*).

dans l'interprétation du risque psychosocial et dans l'affirmation du respect des droits des mineurs reste encore peu exploré. L'enchevêtrement complexe de représentations autour de l'enfant, de ses difficultés et de l'action éducative oriente et prescrit en partie les interactions réciproques entre les enfants et les adultes qui en sont les garants, ainsi qu'entre les adultes eux-mêmes.

Objectifs et hypothèses

Le travail que nous présentons ici propose certains objectifs principaux : l'approfondissement de la connaissance du champ représentationnel des droits des enfants ; la contextualisation de cette problématique en relation à la condition infantile telle qu'elle est perçue par les sujets ; l'explicitation des liens entre le champ représentationnel des droits et du risque psychosocial des mineurs, d'un côté, et, de l'autre, le système des principes organisateurs des appartenances sociales et des représentations de soi. Afin de vérifier ces objectifs, nous avons formulé des hypothèses étroitement liées au cadre théorique de référence. Il convient cependant de souligner qu'il s'agit d'hypothèses très générales, vu le caractère non expérimental et exploratoire de cette recherche.

Dans le but d'explorer la modalité de structuration des représentations sociales des droits des mineurs telles qu'elles se configurent actuellement, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle les modulations représentationnelles des droits des mineurs sont cohérentes avec des images diversifiées du mineur et de son développement. Parler des droits des mineurs de nos jours peut avoir des significations très complexes si l'on tient compte du fait que l'âge mineur s'étend de la prime enfance jusqu'à la grande adolescence. Notre objectif a donc été de faire ressortir les aspects représentationnels des droits des mineurs les plus transversaux et partagés, dans les différentes phases de l'âge mineur, tout comme les aspects les plus spécifiques liés à des phases évolutives particulières comme l'enfance et l'adolescence.

Afin de ramener les représentations des droits des enfants dans le cadre des conditions de vie quotidienne plus directement expérimentées par les su-

jets et telles qu'ils les perçoivent, nous avons formulé l'hypothèse de l'existence de représentations qui caractérisent davantage le mineur. L'intérêt pour les aspects typiques de la représentation du mineur peut s'expliquer par rapport à l'objectif de saisir les éléments de la représentation perçus par les sujets comme caractérisant le plus le mineur par rapport à un contexte déterminé de référence. Nous avons avancé l'hypothèse que, si pour la sphère des droits des mineurs le champ représentationnel pouvait être quelque peu abstrait, pour le mineur, un lien plus direct de la représentation à la relation concrètement expérimentée dans la vie quotidienne pouvait entrer en jeu. Ceci permet donc de contextualiser les droits des mineurs dans la référence à l'image du mineur spontanément évoquée par les sujets⁵. Nous avons plus précisément avancé l'hypothèse de représentations typiques pouvant être rattachées à trois profils fondamentaux : celui d'un mineur hypernormalisé (qui n'est pas à risque, qui est heureux, chez qui les capacités et les relations avec les autres sont susceptibles de se développer de manière optimale, dont les droits sont plutôt bien garantis) ; celui d'un mineur à risque (malheureux, défavorisé pour ce qui est de ses activités et de ses relations sociales, dont les droits ne sont pas respectés) ; enfin, celui d'un mineur « déviant » (activités à la limite de la légalité, voire illégales, très mal inséré dans la société, avec un système normatif de référence de type anémique). Nous avons émis l'hypothèse que ces profils étaient assez différenciés en fonction de certaines caractéristiques comme l'âge, le genre, la nationalité, le type de vécu émotionnel... Nous n'avons cependant pas fait de prévisions trop spécifiques compte tenu du caractère non-systématique des résultats de recherche empiriques relevés dans la littérature de référence citée ci-dessus dû en partie à l'utilisation de méthodes et de construits de référence différents.

Pour déterminer les différences entre les prises de position individuelles au sujet des droits des mineurs et analyser l'ancrage de telles prises de position dans des systèmes de significations spécifiques, nous avons émis l'hypothèse que les représentations des droits des mineurs s'inspirent de certains principes organisateurs (la responsabilité, le sentiment de justice et l'idée de justice des mineurs). En ce qui concerne la

5. Nous sommes conscientes que le caractère typique des éléments représentationnels est aussi un des points problématiques dans les théorisations sur les RS, à tel point qu'il a été sujet à différents revirements de pensée. En tant qu'« ensemble organisé de cognitions », en effet, la construction RS est très proche du concept de script ou de prototype; pour une position tout à fait opposée à la compatibilité entre la théorie de la RS et celle de la prototypicalité (cf. Abrie, 1994 ; p. 42). Pour une réflexion sur les propriétés essentiellement sociales, affectives, fonctionnelles et discursives des processus de catégorisation et de classification chez les êtres humains voir Semin (1989).

responsabilité, nous avons recherché quels étaient les sujets, les organismes et les institutions qui sont perçus comme les garants de la tutelle des mineurs et du respect de leurs droits. Par rapport au sentiment de justice, nous avons voulu voir de quel côté se rangent les sujets face à des situations problématiques pour les mineurs où le droit de ces derniers peut entrer en conflit avec l'aspect normatif plus général, visant à sauvegarder d'autres composantes sociales. Ceci d'autant plus que, dans ce même cadre juridique, la question du statut du mineur dans les cas d'avortement, de placement, de participation à un procès, etc., est loin d'être définitivement résolue. C'est pourquoi nous nous sommes proposées de rechercher, à ce sujet, l'existence d'un déséquilibre d'évaluation dans des situations spécifiques, « en faveur de l'enfant », considérant son intérêt en tout cas comme prioritaire par rapport à n'importe quel autre type d'intérêt face à un jugement « favorable à la norme sociale » en vigueur. En ce qui concerne l'idée de justice des mineurs, nous nous sommes demandé quelle était la tendance générale : est-ce une propension au respect en absolu de la norme « codifiée » qui prévaut, ou une propension à une application « situationnelle » de la justice des mineurs. Considère-t-on que cette dernière est susceptible de réinterprétations et compatible, du moins en partie, avec un certain degré de flexibilité et d'adaptation au cas par cas ? Nous avons estimé qu'une perception différente des discriminations subies par les enfants en général et personnellement, ainsi qu'une appréciation différente du respect effectif des mineurs et de leurs droits dans le pays où la recherche a été menée, pouvaient d'une certaine façon contribuer à une idée codifiée ou situationnelle de la justice des mineurs. De manière plus particulière, nous avons émis l'hypothèse que la reconnaissance du rôle des institutions et la prise de responsabilité personnelle, l'adhésion au point de vue de l'enfant dans les situations problématiques pour lui et l'adhésion à une idée situationnelle de justice des mineurs, favorisent un comportement positif à l'égard des droits des enfants.

Enfin, nous nous sommes proposées de vérifier l'influence de l'appartenance à des catégories socio-professionnelles particulières et de l'auto-perception de la représentation du mineur et de ses droits. En relation à ce dernier objectif nous avons émis

l'hypothèse que l'âge, le genre, le rôle et la représentation de soi entraînent des différences significatives dans les représentations sociales des droits des mineurs et du risque évolutif. Nous nous sommes aussi proposées d'explorer, sans pour autant formuler d'hypothèses très spécifiques sur ce point-là, le type d'interactions plus ou moins cohérentes existant entre les différentes variables en jeu. Nous avons émis l'hypothèse que les femmes et les sujets ayant des rôles éducatifs ont développé un système identitaire et symbolique de référence qui englobe la prise en charge et que donc leur approche des droits des mineurs aussi est, par voie de conséquence, plus responsable et problématique.

Population, méthodologie et procédures de traitement des données

L'échantillon de la recherche, non représentatif, comprend 801 sujets au total, tous de nationalité et de langue italiennes, appartenant au même milieu territorial, mais il est diversifié par genre, âge et rôle professionnel. Parmi ces sujets 200 sont des adolescents : 25% (âge moyen = 17,8 ; $\sigma = 0,9$) lycéens (filières scientifiques et humanistes) ; 198 sont de jeunes universitaires de différentes facultés : 24,7% (âge moyen = 25 ; $\sigma = 4,6$) ; 150 sont des parents : 18,7% (âge moyen = 40,6 ; $\sigma = 6,4$) ; 150 sont des enseignants : 18,7% (âge moyen = 42,8 ; $\sigma = 7,8$) ; 103 des policiers : 12,9% (âge moyen = 33,3 ; $\sigma = 7,6$).

Les sujets sont en majorité de sexe féminin (66,9%), mais la répartition par sexe des groupes n'est pas très équilibrée car parmi les policiers prévalent les hommes (73,8%), alors que dans les autres groupes ce sont les femmes qui prévalent (86,0% parmi les enseignants, 66,7% parmi les parents, 69,7% parmi les universitaires, 71,0% parmi les adolescents). En ce qui concerne le niveau d'études des adultes, 48,7% des parents sont titulaires du baccalauréat et 40% ont le brevet des collèges ; 74,7% des enseignants ont une maîtrise et 25,3% sont titulaires du baccalauréat ; 79,6% des policiers ont le baccalauréat et 14,6% ont une maîtrise. Tous les adultes contactés ont, en fonction de leur rôle, des mineurs à charge⁶.

Comme dans la littérature relative aux options méthodologiques dans le domaine d'étude des représentations sociales (Di Giacomo, 1985 ; Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi, 1992), nous avons préféré une métho-

6. Tous les sujets ont été contactés en Campanie – région située en Italie du Sud – et ont rempli le questionnaire individuellement. Il a été distribué aux étudiants durant un cours. Nous avons obtenu l'adhésion à la recherche des autres sujets en contactant les établissements scolaires et les commissariats de police.

dologie de type quantitatif / qualitatif. Quant aux objectifs et aux hypothèses formulées nous avons utilisé un questionnaire déjà validé à caractère essentiellement quantitatif (Molinari et Emiliani, 1999a, 1999b ; Petrillo et Donizzetti, 2003), auquel nous avons ajouté des instruments proprement qualitatifs élaborés pour l'occasion. Ces instruments, pré-testés sur une population d'étudiants et d'adultes aux caractéristiques similaires à celles de notre recherche, ont été présentés les premiers aux sujets afin de favoriser la production de réponses les plus spontanées possible. Nous avons donc soumis aux sujets un questionnaire divisé en deux parties, que nous allons décrire brièvement.

La première partie comprend trois instruments à caractère qualitatif. Le premier de ces instruments a pour but d'enquêter sur le « Champ représentationnel du mineur » également en relation à la « Représentation de soi », par des associations libres aux stimuli ENFANT, ENFANCE, ADOLESCENCE, MINEUR, MOI-MÊME (en effectuant une rotation systématique de leur ordre pour chaque sous-groupe de sujets). Pour explorer le « Champ représentationnel des droits des mineurs », une autre épreuve d'associations libres propose aux sujets le stimulus DROITS DES ENFANTS. Dans ces épreuves d'associations libres, il était demandé aux sujets d'écrire, pour chaque stimulus, les cinq premiers mots leur venant à l'esprit. En outre, un troisième instrument, ayant pour but de relever les « Images typiques du mineur », prévoit la description contextualisée d'un mineur, guidée par une grille de questions ouvertes, relatives à : identification, localisation, typologie des interactions et des actions, émotions du mineur. Les sujets disposaient au maximum de trois lignes pour chaque question.

La deuxième partie du questionnaire comprend les instruments à caractère quantitatif. Une section, destinée à explorer le thème « Responsabilité et respect », comporte l'évaluation du degré de responsabilité de six institutions (gouvernement, famille, école, autorité judiciaire, forces de l'ordre, associations de volontariat) et du sujet lui-même en relation à vingt-trois articles tirés de la Convention Internationale sur les Droits des Enfants, sur une échelle en 9 points (de 1 = ne peut rien faire, à 9 = peut faire beaucoup). En outre, l'évaluation du degré de respect de ces mêmes droits dans notre

pays, sur une échelle en 4 points (de 1 = pas du tout, à 4 = beaucoup). Une autre section, portant sur les « Discriminations des mineurs », propose l'évaluation sur une échelle en 4 points de causes possibles de discrimination des mineurs, dont treize sont générales et sept personnellement subies (de 1 = jamais, à 4 = fréquemment). Puis, une section sur des « Situations problématiques », visant à affronter le sentiment de justice, demande d'évaluer sur une échelle en 5 points (de 1 = très injuste, à 5 = juste), huit situations dites problématiques. Celles-ci présentent des cas réels de violation des droits des mineurs où l'aspect normatif sanctionné par la loi est en opposition au droit de l'enfant considéré⁷ : éloignement de l'enfant de la cellule familiale, en cas de négligences graves ; l'enfant se voit privé, au sein de l'école, de la participation aux activités festives en raison de la tradition culturelle de la famille ; enfants en prison avec sa mère durant les trois premières années de sa vie ; témoignage d'enfants de moins de douze ans devant un tribunal, en cas de séparations conflictuelles ; fouille de l'enfant rendant visite à son parent incarcéré ; non-communication, de la part de la direction d'une école, de la présence d'un enfant séropositif ; refus de la part des médecins d'assister le fils d'un immigré n'étant pas en règle ; enfin la décision de refuser une transfusion sanguine aux enfants des témoins de Jéhovah. Pour finir, le questionnaire comprend des données socio-démographiques⁸.

En ce qui concerne le traitement des données, plusieurs procédures ont été effectuées dans des phases différentes. Une synthèse de ces procédures sera fournie au moment de la présentation des résultats afin d'en faciliter la compréhension, à partir des analyses quantitatives.

Résultats des analyses quantitatives / qualitatives

Prises de position des sujets sur la responsabilité, le sentiment de justice et l'idée de justice des mineurs

La responsabilité des organismes et le sens de justice ont été explorés initialement grâce à des analyses factorielles des composantes principales (rotation VARIMAX ; sélection des facteurs avec valeurs propres > 1). Afin d'explorer les dimensions latentes concernant la responsabilité dans le respect des

7. Ce questionnaire reproduit fidèlement ce que propose la recherche de Molinari et Emiliani (1999a). Il s'agit de scénarios s'inspirant des problèmes récurrents dans les faits divers nationaux et réglementés par la législation italienne en vigueur.

8. D'autres aires du questionnaire, relatives à l'accord sur les droits des mineurs, aux valeurs et aux explications des violations ne sont pas illustrées ici car nous avons considéré qu'il était opportun de ne présenter que les aires les plus pertinentes en relation à l'objet de ce travail.

Tableau 1 : Analyse des dimensions latentes de la responsabilité relative à chaque groupe d'articles

	Scores moyens	Facteurs						
		1	2	3	4	5	6	7
Responsabilité des autorités publiques (14.25%)								
Droits de Liberté: Resp. Forces Ordre	6.45	.81	.12	.21	.17	.08	.05	.12
Droits dans la Famille: Resp. Forces Ordre	6.50	.77	.21	.30	.21	.08	.16	.02
Droits des Minorités: Resp. Forces Ordre	6.61	.69	.27	.29	.14	.05	.31	-.12
Droits de Liberté: Resp. Aut. Judiciaire	7.27	.67	.08	.06	.24	.23	.05	.25
Droits dans la Famille: Resp. Aut. Judiciaire	7.63	.59	.19	.07	.25	.23	.36	.15
Droits des Minorités: Resp. Aut. Judiciaire	7.56	.52	.34	.12	.17	.13	.46	.02
Responsabilité des institutions sociales (13.29%)								
Droits de Protection: Resp. Famille	8.17	.18	.77	.12	.05	.17	.13	.02
Droits des Minorités: Resp. Famille	8.10	.12	.75	.11	.09	.05	.14	.16
Droits de Protection: Resp. École	7.89	.16	.68	.29	.18	.17	.19	.04
Droits des Minorités: Resp. École	8.13	-.04	.63	.18	.25	.09	.25	.31
Droits dans la Famille: Resp. Famille	8.18	.24	.60	.18	.19	.11	-.10	.25
Droits dans la Famille: Resp. École	7.70	.29	.56	.31	.33	.17	-.02	.24
Responsabilité personnelle (12.27%)								
Droits de Liberté: Resp. Moi-même	7.18	.19	.02	.84	.13	.10	.06	.24
Droits dans la Famille: Resp. Moi-même	6.90	.26	.17	.84	.19	.08	.00	.10
Droits des Minorités: Resp. Moi-même	6.99	.10	.33	.82	.10	.04	.10	.03
Droits de Protection: Resp. Moi-même	7.00	.18	.34	.80	.12	.02	.14	-.08
Responsabilité des organismes privés (10.41%)								
Droits dans la Famille: Resp. Volontaires	7.27	.32	.18	.18	.80	.11	.05	.10
Droits de Protection: Resp. Volontaires	7.64	.12	.34	.15	.73	.18	.29	-.04
Droits des Minorités: Resp. Volontaires	7.64	.20	.24	.11	.73	.08	.31	.07
Droits de Liberté: Resp. Volontaires	6.90	.44	.02	.24	.68	.09	-.04	.20
Responsabilité des autorités politiques (8.99%)								
Droits de Protection: Resp. Gouvernement	8.65	.01	.11	.02	.09	.76	.41	.05
Droits des Minorités: Resp. Gouvernement	8.52	.01	.25	.05	.04	.75	.32	.07
Droits dans la Famille: Resp. Gouvernement	8.10	.38	.17	.11	.18	.72	-.03	.10
Droits de Liberté: Resp. Gouvernement	7.72	.43	.06	.13	.15	.65	-.22	.23
Responsabilité des autorités publiques sur les droits de protection (8.02%)								
Droits de Protection: Resp. Forces Ordre	8.11	.32	.10	.15	.12	.10	.73	.10
Droits de Protection: Resp. Aut. Judiciaire	8.33	.10	.20	.04	.22	.24	.72	.17
Responsabilité des institutions sociales sur les droits de liberté individuels (6.31%)								
Droits de Liberté: Resp. Famille	8.32	.20	.26	.06	-.03	.09	.11	.78
Droits de Liberté: Resp. École	8.13	.06	.24	.15	.25	.20	.15	.75

Tableau 2 : Analyse des dimensions latentes du sens de justice en situations problématiques

	Scores moyens	Facteurs		
		1	2	3
Enfant en situations éducatives (17.72%)				
Privations pour l'enfant dans le respect de la tradition familiale – S. 2	2.55	.71	-.22	.17
Incarcération de l'enfant avec sa mère – S. 3	2.57	.62	.20	-.09
Eloignement de l'enfant de sa famille – S. 1	3.48	.57	.16	-.06
Manque de communication à l'école de la séropositivité de l'enfant – S. 6	2.36	.36	.15	.19
Enfant en situations judiciaires (16.73%)				
Fouille de l'enfant en prison – S. 5	2.88	.03	.81	.04
Témoignage de l'enfant au tribunal – S. 4	2.81	.24	.71	.02
Enfant en situations sanitaires (16.06%)				
Assistance aux enfants d'immigrés sans permis de séjour – S. 7	1.53	-.03	.16	.78
Transfusion pour enfants d'autres religions – S. 8	1.96	.09	-.12	.77

droits examinés, les articles ont été regroupés dans les quatre aires indiquées dans la littérature de référence (droits de protection, de la famille, des libertés individuelles, des minorités). Nous avons d'abord mené une analyse factorielle sur 28 items (scores moyens), des variables obtenues à partir de l'évaluation des sujets sur la responsabilité des six institutions et du sujet lui-même en référence aux quatre groupes d'articles (*cf.* tableau n° 1 ci-contre).

L'analyse factorielle a extrait sept facteurs qui expliquent globalement les 73,54% de la variance⁹. De l'examen des résultats, il apparaît clairement que les facteurs extraits sont organisés autour du principe de responsabilité.

Il faut souligner, en particulier, que le premier facteur (14,25% de la variance totale) met en évidence la « responsabilité des autorités publiques », forces de l'ordre et juges des mineurs, comme garants du respect des droits des libertés individuelles, dans la famille et des minorités. Le deuxième facteur (13,29%) exprime la « responsabilité des institutions sociales », comme la famille et l'école, dans l'application des droits de protection, des minorités et des droits dans la famille. En effet, ces institutions s'occupent des mineurs et de leur formation, dans le respect de la particularité de chaque enfant, mais

aussi des spécificités dérivant de l'appartenance à des cultures différentes ou à des groupes minoritaires (handicapés, enfants malades, etc.). Le troisième (12,27%), le quatrième (10,41%) et le cinquième facteur (8,99%) comprennent les contenus des quatre dimensions de droits examinés, évoquant pour chacun l'implication et respectivement, la « responsabilité personnelle », « des organismes privés » et « des institutions politiques ». Dans le sixième (8,02%) et septième facteur (6,31%) apparaissent, respectivement, la « responsabilité des autorités publiques » chez les agents de police, les gendarmes et les juges des mineurs, pour ce qui concerne le respect et l'application des droits de protection, et la « responsabilité des institutions sociales », famille et école, dans le respect des droits de liberté.

Les situations caractérisées par une forte problématique due au conflit entre l'aspect normatif, auquel s'en remet l'adulte, et le droit du mineur mis en cause, ont été aussi analysées grâce à une analyse factorielle qui a extrait trois facteurs, expliquant globalement un pourcentage de variance égal à 50,5% (*cf.* tableau n° 2)¹⁰.

Le premier facteur (17,7% de la variance totale) a été dénommé « Problématique pour l'enfant des situations éducatives », car il est constitué des situa-

9. Grâce à l'indicateur alpha de Cronbach, nous avons vérifié la crédibilité de chaque échelle sur les responsabilités et nous avons obtenu des résultats satisfaisants compris entre .71 et .91. Dans un souci de clarté nous reportons dans les tableaux 1 et 2, relatifs aux analyses factorielles, les valeurs moyennes de chacune des variables, laissant au soin du lecteur l'analyse des données.

10. Tout en ayant déduit certaines prises de position par rapport aux situations proposées, nous avons préféré (*contrairement à Molinari et Emiliani, 1999a*) éviter une sélection basée seulement sur la lecture des statistiques descriptives, recherchant ainsi des dimensions explicatives de la variabilité

Tableau 3 : Organisation des sujets en groupes sur Responsabilité, Sens de justice et Idée de justice

3A - CLUSTERS SUR LES RESPONSABILITÉS								
	<i>Autorités publiques</i>	<i>Institutions sociales</i>	<i>Resp.té personnelle</i>	<i>Organismes privés</i>	<i>Autorités politiques</i>	<i>Aut. publ. Dr. Protect.</i>	<i>Inst. soc. Dr. Liberté</i>	<i>Tot.</i>
Confiants	6.63	7.85	6.53	7.20	8.13	7.98	8.08	325
Engagés	7.89	8.49	8.03	8.06	8.59	8.66	8.59	365
Non-Confiants	5.20	7.00	5.11	5.54	7.45	7.45	7.44	111

3B - CLUSTERS SUR LE SENTIMENT DE JUSTICE				
	<i>Enfant en situations éducatives</i>	<i>Enfant en situations judiciaires</i>	<i>Enfant en situations sanitaires</i>	<i>Tot.</i>
Du côté de l'enfant	2.51	1.85	1.60	352
Du côté dans la loi	2.92	3.63	1.86	449

3C - CLUSTERS SUR L'IDÉE DE JUSTICE					
	<i>Discriminations générales</i>	<i>Discriminations personnelles</i>	<i>Respect</i>	<i>Sentiment de Justice</i>	<i>Tot.</i>
Justice situationnelle	0.75	0.97	-0.52	-0.12	265
Justice codifiée	-0.37	-0.48	0.26	0.06	536

tions liées au contexte familial et scolaire qui ont une incidence sur la formation et sur le développement psychosocial de l'enfant. Le deuxième facteur (16,7%), dénommé « Problématicité des actions dirigées vers l'enfant en situations judiciaires », concerne des interventions ayant pour but d'impliquer directement l'enfant dans des pratiques juridiques, comme le témoignage devant un tribunal en cas de séparation des parents et la fouille lorsqu'il rend visite à un parent incarcéré. Le troisième facteur (16,1%), enfin, est relatif à la « Problématicité pour l'enfant des situations sanitaires », les conséquences subies par les enfants à cause des choix religieux ou de vie des parents.

Les prises de position des sujets ont été explorées grâce à des analyses classificatoires (*quick cluster*). Nous avons effectué une première analyse des groupes sur les variables des points factoriels présentés sur le thème de la responsabilité. L'analyse a mis en évidence trois regroupements de sujets qui prennent des positions différentes (*cf.* tableau n° 3A).

Le premier groupe est constitué de 325 sujets, et a été qualifié de « confiants » dans les institutions politiques et sociales. En effet, ces sujets invoquent surtout la responsabilité des institutions sociales – avec une référence particulière aux droits de liberté – et des institutions politiques, alors qu'ils

considèrent l'intervention des forces de l'ordre et de l'autorité judiciaire moins appropriée. Le deuxième groupe comprend les sujets dits « engagés » avec les autres ($N = 365$), dans la mesure où ils croient en leur propre responsabilité et attribuent, en même temps, une certaine responsabilité aux institutions politiques et sociales, aux associations de volontariat et aux autorités publiques. Le dernier groupe, constitué seulement de 111 individus a été qualifié de « non-confiants » en soi, dans les autorités publiques et les organismes privés.

Les prises de position des sujets sur le sentiment de justice ont été examinées grâce à une deuxième analyse des clusters, sur la base des variables des points factoriels sur les situations problématiques, d'où sont ressortis deux regroupements opposés (*cf.* tableau n° 3B). Il y a ceux qui se rangent « Du côté de l'enfant » ($N = 352$), assumant l'importance des problématiques éducatives en phase évolutive ; d'autres, au contraire, penchent « Du côté de la loi » ($N = 449$), se montrant plus favorables au respect des normes même si elles comportent des pratiques invasives pour l'enfant.

Enfin, nous avons analysé les prises de position des sujets à l'égard de l'idée de justice des mineurs, par le biais d'une analyse classificatoire des variables (standardisés en tant que référés à des échelles d'am-

des réponses à travers une analyse factorielle. Etant donné que les variables incluses dans les facteurs sont restreintes, l'indicateur alpha de Cronbach n'est pas significatif, ce résultat n'est pas surprenant du moment que cet instrument n'a pas été élaboré dans le but de mesurer l'attitude à l'égard des droits des mineurs, mais pour rendre visibles des dimensions d'évaluation qui émergent dans différentes situations problématiques.

pleur différente) ci-dessous énoncées : la perception des discriminations personnelles et générales, l'évaluation du degré du respect des droits dans notre pays, le sens de justice (cf. tableau n° 3C). Dans cette analyse aussi sont apparus deux groupes d'individus avec des conceptions opposées. Le premier groupe ($N = 265$) est formé de ceux qui doutent du respect effectif des droits des mineurs dans notre pays, de la priorité des codes par rapport aux besoins de l'enfant et de l'inexistence de discriminations, reconnaissant les avoir eux-mêmes subies. Ces sujets croient donc à un type de justice que nous pourrions dire « Situationnelle ». Le deuxième groupe d'individus ($N = 539$) est constitué de ceux qui, au contraire, affirment ne pas avoir été discriminés durant l'enfance et n'avoir jamais assisté à des violences à l'égard d'enfants ; ils soutiennent, en outre, que les droits des enfants sont plutôt respectés et que les dispositions législatives sont valables. Ils adhèrent donc à une idée de justice « Codifiée ».

Les profils typiques du mineur : analyse classificatoire

Pour l'analyse des images typiques du mineur, nous avons procédé en effectuant une analyse de contenu. Nous sommes parvenues à la construction d'une grille de catégories – grâce à l'évaluation séparée de deux juges et à la supervision d'un troisième – qui a permis de codifier les réponses aux questions ouvertes, en les ramenant à une liste de variables et aux modalités qui y sont relatives.

Suite à la catégorisation des réponses relatives aux images typiques du mineur, obtenues à partir des descriptions fournies spontanément au sujet d'un mineur inséré dans des conditions de vie spécifiques, nous avons pu observer sur l'ensemble de la population les tendances générales suivantes : 49,7% de l'échantillon s'est référé à un garçon ; 23,2% à une fille et 27% à un mineur de façon générique. Pour 23,6% des sujets il s'agit d'un mineur dont l'âge se situe dans la prime enfance, pour 57,8% il s'agit d'un mineur dans la seconde enfance. 14,3% le décrivent comme pré-adolescent ou adolescent, 4,3% de manière plus générique comme un mineur. 79,3% font référence à un mineur italien, 20,7% à un mineur étranger. Pour 64,9% des sujets, il s'agit d'un mineur scolarisé. Pour 36,9% la classe sociale est considérée basse et pour 63,1%

elle est moyenne-supérieure. Son contexte de vie est décrit comme étant normal par 49,9% des sujets, défavorisé par 50,1%. Les lieux où il est imaginé sont : l'école (23,4%), la maison (25,3%), le quartier (26,4%), les lieux de loisirs (16,9%) et les instituts (8,1%). Pour ce qui est des sujets avec lesquels le mineur interagit, nous trouvons : d'autres enfants (28%), des adolescents (14,1%), des membres de la famille (23,7%), des étrangers ayant une fonction de soins (14,7%), des étrangers en général (8%), des sujets déviants (7%). Le mineur n'est décrit que dans 4,4% des cas. Le mineur est imaginé comme employant son temps à des activités individuelles de différents types (23,6%), à des activités avec des jeunes de son âge (38,6%), à des activités déviantes (12,3%). Il est décrit comme subissant des violences (8,6%) ou bien ayant des relations problématiques (7,7%). Pour 45,3% des sujets, le mineur décrit est heureux de sa situation, alors que 35,3% le considèrent marqué par un vécu malheureux. Certains l'imaginent avec des sentiments (13%), seulement 6,3% en parlent sans spécifier ses états d'âme.

Les réponses ainsi classées et réduites à un code numérique ont été analysées grâce à une analyse classificatoire. Cette analyse a permis de dégager trois clusters, qui ont en commun l'évocation d'un mineur de sexe féminin ayant entre 6 et 12 ans, de nationalité italienne. Cependant ces clusters se différencient entre eux sur les autres caractéristiques du mineur énoncées par les sujets (cf. tableau n° 4)¹¹.

Le groupe le plus consistant, constitué d'environ la moitié des sujets ($N = 464$), dessine un profil de mineur normal (milieu social moyen-supérieur, à un contexte « normal », scolarisé). On le trouve chez lui, il interagit avec des adolescents et est occupé à des activités avec des personnes de son âge. Le second groupe, par le nombre de sujets ($N = 210$), dessine un profil de mineur défavorisé (classe sociale inférieure, un contexte défavorisé). Il n'est pas scolarisé, on le trouve dans le quartier, il interagit avec des sujets déviants et est impliqué dans des activités déviantes. Le troisième groupe, comprenant un peu moins de sujets que le précédent ($N = 127$), propose un profil que l'on peut dire de mineur problématique. Il s'agit d'un mineur qui partage les caractéristiques du premier profil, mais qui se caractérise par le type d'interactions privilégiées, ici indiquées

11. Exception faite pour la variable « sexe » du mineur, les valeurs du χ^2 sont apparues significatives pour toutes les variables considérées : sexe : $\chi^2(4) = 8.516$, $p \leq .074$; âge : $\chi^2(8) = 21.331$, $p \leq .006$; classe sociale : $\chi^2(2) = 135.357$, $p \leq .000$, nationalité : $\chi^2(2) = 77.452$, $p \leq .000$, contexte : $\chi^2(2) = 110.437$, $p \leq .000$, scolarisation : $\chi^2(2) = 173.307$, $p \leq .000$, localisation : $\chi^2(8) = 216.756$, $p \leq .000$, interaction : $\chi^2(12) = 817.858$, $p \leq .000$, action : $\chi^2(10) = 809.179$, $p \leq .000$ et vécu : $\chi^2(6) = 239.815$, $p \leq .000$.

Tableau 3 : Organisation des sujets en groupes sur les mineurs en situations typiques

CARACTÉRISTIQUES DU MINEUR	PROFILS TYPIQUES DU MINEUR		
	« Mineur Normal »	« Mineur Défavorisé »	« Mineur Problématique »
Sexe	Féminin - 23.90%	Féminin - 23.10%	Féminin - 21.30%
Âge	II Enfance - 52.40%	II Enfance - 68.50%	II Enfance - 59.80%
Classe sociale	Moyen-haute - 77.50%	Inférieure - 73.50%	Moyen-haute - 75.30%
Nationalité	Italienne - 95.00%	Italienne - 56.50%	Italienne - 82.20%
Contexte	Normal - 72.90%	Défavorisé - 17.60%	Normal - 56.20%
Scolarisation	Scolarisé - 91.40%	Pas scolarisé - 83.80%	Scolarisé - 81.20%
Localisation	Chez lui - 29.40%	Quartier - 48.10%	Chez lui - 26.20%
Interaction	Adolescents - 20.90%	Sujets déviants - 26.30%	Étrangers - 16.10%
Action	Activités de routine avec personnes de son âge 62.40%	Activités déviantes avec sujets déviants 44.70%	Activités de routine avec personnes de son âge 15.90%
Vécu	Malheureux - 17.50%	Malheureux - 68.30%	Malheureux - 45.60%
TOTAL	464	210	127

comme interactions avec des étrangers, des adultes qui ne remplissent pas leurs fonctions de soins, se limitant à une présence générique avec tout au plus une fonction de contrôle.

Les deux derniers profils ont en commun une connotation négative du vécu du mineur – qui est perçu comme malheureux, pour des raisons diverses (origine sociale ou absence de contacts avec ses pairs) –, tandis que dans le premier profil le taux de malheureux est très bas.

Champ représentationnel, rôle des principes organisateurs et de l'ancrage psychosocial : analyse des correspondances multiples

En premier lieu, pour explorer la structure et les contenus du champ représentationnel du mineur et de ses droits, une analyse du contenu des premières réponses librement associées à tous les mots-stimuli, y compris DROITS DES ENFANTS, a été conduite. L'analyse de contenu a été effectuée séparément par trois juges, permettant de réduire les réponses associées à chaque stimulus, à une seule liste de 56 catégories

(cf. encadré 1), auxquelles un code numérique a été attribué¹².

Dans le but d'explorer le rôle des principes organisateurs et l'ancrage psychosocial du champ représentationnel, nous avons fait des ACM, avec le logiciel SPAD.N, sur l'ensemble des variables déduites des analyses qualitatives et quantitatives. D'abord les variables quantitatives, le genre et le groupe d'appartenance des sujets, ont été projetées en tant qu'illustratives à l'intérieur d'une ACM dans laquelle les profils typiques du mineur et les stimuli proposés, pour explorer le champ représentationnel du mineur et de ses droits ont été considérés comme variables actives. Ensuite, nous avons exploré l'influence exercée par les variables d'identité (appartenances psychosociales et représentation de soi) et par les principes organisateurs sur le champ représentationnel référé au mineur et à ses droits. Nous avons donc effectué une autre ACM, en considérant comme variables actives les variables déduites des analyses quantitatives, avec le genre, le groupe d'appartenance et la représentation de soi; comme variables supplémentaires, au contraire, les

12. La méthode utilisée par les juges dans la définition de la liste des catégories et dans la réduction des réponses aux catégories, prévoyait une première évaluation autonome et une phase successive de comparaison entre les évaluations ; en cas de désaccord les juges devaient expliciter les critères de leur jugement jusqu'à parvenir, au moins, à un accord de majorité. La liste originnaire de 56 catégories a été réduite à 46 catégories par l'ACM.

Encadré 1 : Liste des catégories

CATÉGORIES	CONTENUS COMPRIS
Affirmation	Affirmation de soi, épanouissement, réussite, succès, estime, satisfaction.
Affectivité	Besoin d'affection, expression des émotions, manifestations d'affection.
Gaieté	Gaieté, fait d'être content, divertissement, bonne humeur.
Famille	Cellule familiale, composants familiales, besoin de famille, fonctions parentales.
Ouverture	Ouverture, sociabilité, communicabilité, tolérance, disponibilité, altruisme, solidarité, extraversion.
Respect	Respect, autovalorisation, autoréalisation.
Amour	Amour, besoin d'aimer et d'être aimé.
Innocence	Innocence, candeur, pureté, ingénuité, authenticité, spontanéité, loyauté.
Liberté	Liberté d'expression, de développement, de jeux, d'autonomie, d'indépendance.
Douceur	Douceur, tendresse, bonté, sensibilité, gentillesse, générosité, délicatesse.
Changement	Changement, transformation.
Conflictualité	Conflictualité, rébellion, antagonisme, compétition, transgression, contestation, rivalité.
Insécurité	Insécurité, indécision, incertitude, instabilité, doute, confusion, inconstance.
Maturité	Maturité, engagement, sérieux, devoir, conscience, introspection, auto-réflexion.
Croissance	Croissance, développement, évolution, gradualité, transition aux phases de passage, périodes.
Soins physiques	Différentes formes de soins et d'assistance.
Soins psychologiques	Aide, attention, soutien, écoute, compréhension, empathie.
Fragilité	Fragilité, dépendance, incapacité de prendre soin de soi et de se défendre, vulnérabilité, faiblesse.
Fermeture	Fermeture, introversion, orgueil, agressivité, méfiance, non-sociabilité.
Droit	Code, justice, articles de lois, universalité des droits.
Mal-être	Larmes, souffrance, tristesse, anxiété, peur, sentiment de solitude et de difficultés, pessimisme.
Éducation	Besoin d'éducation, de guide, de points de référence, d'identification et de formation.
Âge préscolaire	Tout petit, nouveau-né, de quelques années, d'âge allant jusqu'à cinq ans.
Âge infantile	Âge compris entre six et douze ans.
Âge de l'adolescence	Garçon, jeune, adolescent, ayant entre treize et dix-huit ans.
Âge adulte	Adulte, majeur.
Âge des mineurs	Mineur, de moins dix-huit ans, sujet n'ayant pas atteint l'âge légal.
Idéalisme	Utopie, rêve, romantisme, irréalisme, idéalisation de cette phase de vie.
Jeu	Jeux, jouets, jouer, joueur, ludique, plaisanterie, aventure, évasion.
Identité	Soi, personne, genre, caractère, personnalité, intériorité, unicité, singularité, individualité.
Infériorité	Condition de faible importance, marginale, négative, comme limitation, subordination, désavantagé.
Intervention juridico-sociale	Culpabilité, punissabilité, incarcération, magistrats, assistants sociaux, communauté, associations de volontariat, aide économique, sociale ou de l'État.
Instruction	Instruction, études, scolarisation, examens, statut d'étudiant.
Travail	Travail, carrière, des activités de travail spécifiques.
Passé	Passé, souvenir.
Protection	Protection, besoin de protection, tutelle, défense, garde.
Risque	Risque de déviance, délinquance, faire partie de bandes, fréquentation d'amitiés dangereuses.
Santé	Santé au sens psychophysique aussi et avec une référence à la qualité de la vie et à l'envie de vivre.
Sans défense	Sans défense.
Force	Force, sécurité, détermination, courage, persévérance, audace, maîtrise, énergie.
Insouciance	Absence de préoccupations et de soucis.
Négligence	Négligence, violences, traumatismes, abandon.
Violation	Violation, jamais respecté, violé, ignoré.
Violence physique	Abus, violences sexuelles, exploitation, travail des mineurs, malnutrition.

stimuli proposés sur le mineur et sur ses droits, ainsi que les profils typiques du mineur.

Champ représentationnel des mineurs et de leurs droits

Dans une première phase, de type exploratoire et spécifiquement centrée sur les données relatives aux associations libres, nous avons d'abord exploré la structure et les contenus du champ représentationnel des mineurs et des droits des enfants. Dans ce but, nous avons inclus dans une ACM les réponses catégorisées aux stimuli MINEUR (M), ENFANT (C), ENFANCE (I), ADOLESCENCE (A) et DROITS DES ENFANTS (R) et les PROFILS TYPIQUES DU MINEUR comme variables actives, dans l'hypothèse que les représentations du mineur constituent le contexte symbolique pour les représentations des droits des enfants. Ce choix se justifie justement en relation au caractère exploratoire des premières analyses, dans lesquelles nous avons cherché à faire émerger des dimensions sous-jacentes au champ représentationnel à partir des réponses fournies spontanément, sans préfigurer des regroupements sémantiques a priori, en fonction de la répartition des sujets selon les variables psychosociales que nous avons privilégiées dans la recherche (cf. figure n° 1)¹³.

Le premier facteur a mis en évidence une dimension dans laquelle s'opposent deux parcours possibles du processus évolutif des mineurs, liés à deux conceptions différentes du mineur et de ses droits, pouvant être définis comme **développement dans la norme et développement à risque**. Le développement dans la norme apparaît surtout grâce au profil du « Mineur Normal » (2.1), lié à l'*âge infantile* (ENFANCE : 9.8, ENFANT : 5.4) ; *préscolaire* (MINEUR : 5.5) ; *adolescent* (ADOLESCENCE : 5.2) ; *des mineurs* (MINEUR : 0.4). Ces références expriment dans leur ensemble une conception maturationnelle du développement, ancrée dans l'âge comme critère fondamental et transversale à tous les stimuli. L'ENFANT est pensé en termes de *jeu* (3.2) ; l'ENFANCE en termes de *joie* (1.2) ; l'ADOLESCENCE en termes de *jeu* (1.5) et d'*insouciance* (1.5) ; le MINEUR surtout en termes d'*infériorité* (1.8) et, de manière plus résiduelle, de *violences physiques* (0.5). En outre, y contribuent l'affirmation des DROITS DES ENFANTS, le *droit* (1.7)

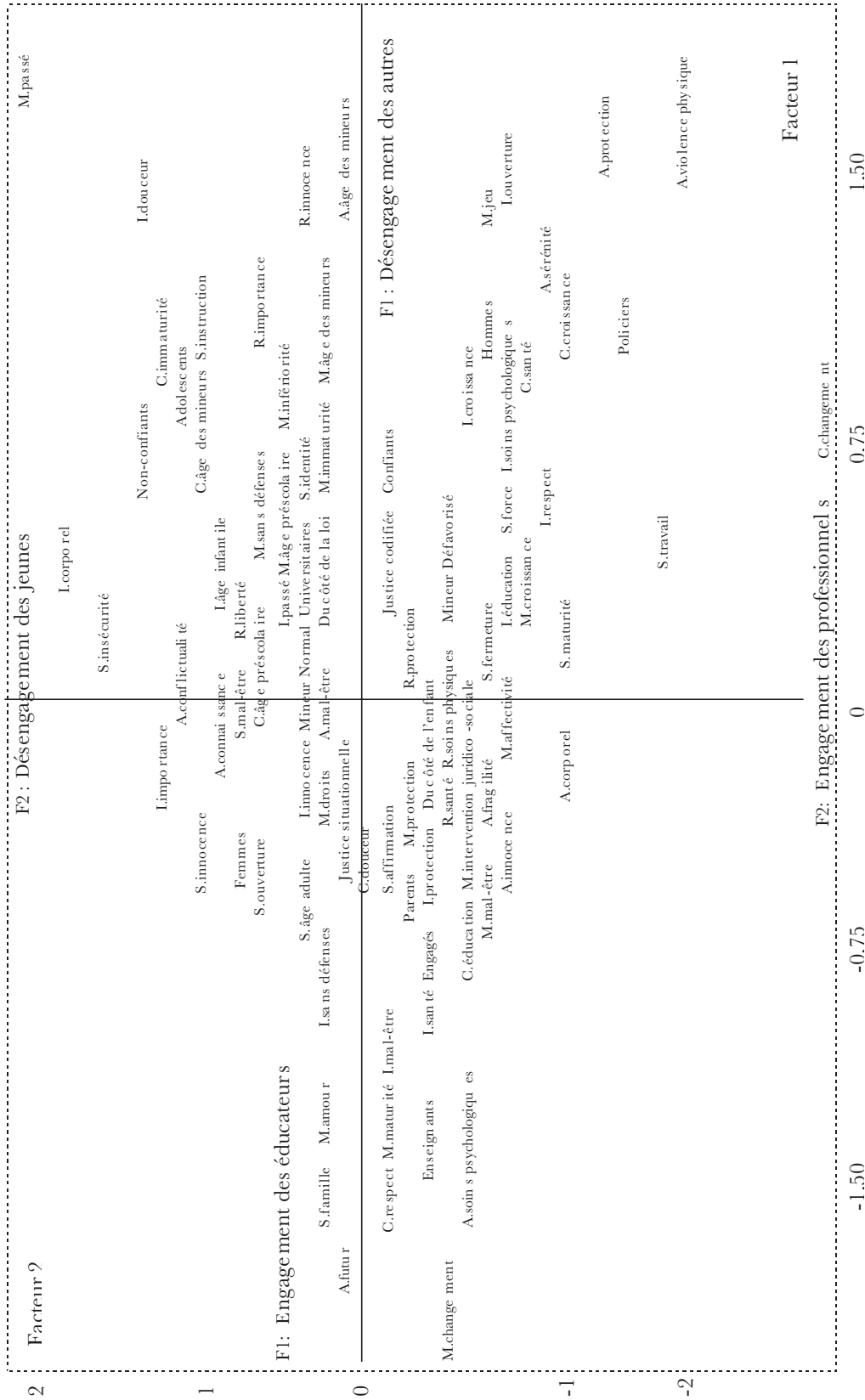
aux *soins psychologiques* (1.6), à la *liberté* (1.5), à la *famille* (1.4), aux *soins physiques* (1.1), à la *joie* (0.4) et à l'*instruction* (0.4). Le développement de la norme indique donc une idée de développement à la fois naturel et idéal, qui sert de substrat à une évocation des droits en termes positifs.

Le développement à risque, par contre, est surtout exprimé par le profil du « Mineur Défavorisé » (6.1), par le rappel aux DROITS DES ENFANTS tels que le droit à la *santé* (3.3), comme bien-être psychophysique, et à l'*amour* (3.2), à l'*éducation* (1.3), ainsi que par le rappel de leur *violation* (1.3), par le droit au *jeu* (0.6), à la *protection* (0.5) ; à l'ENFANCE sont aussi associées la *négligence* (2.6), l'*innocence* (1.9), la *douceur* (1.1), la *croissance* (1.0), la *sérénité* (0.6) ; à l'ENFANT l'*amour* (7.8) et les *soins physiques* (3.8), la *gaieté* (0.8) et la *famille* (0.7), etc. ; à l'ADOLESCENCE le *changement* (2.6), l'*insécurité* (2.3), le *mal-être* (1.6) et la *conflictualité* (1.1) ; au MINEUR le *manque de défenses* (2.3), le *mal-être* (1.6), le besoin de *protection* (1.1), ses *droits* (1.1). Sur ce versant, c'est donc une conception psychosociale du développement, ancrée dans l'affectivité, qui s'exprime. Cette conception renvoie à la relation avec l'adulte où, cependant, apparaissent également de nombreux aspects critiques dans les différentes phases. Dans ce cadre, de manière cohérente, les droits des enfants aussi sont évoqués surtout en termes négatifs, à travers la référence à leurs violations, mais aussi avec une fonction de protection et une attention particulière à la satisfaction des besoins affectifs et relationnels qui peuvent garantir un développement sain.

Le second facteur a fait apparaître une dimension représentationnelle où le **développement libre** s'oppose au **développement contrôlé**. Le développement libre exprime des instances d'expression spontanée et autonome du soi et d'aspiration au bonheur : c'est surtout le profil du « Mineur Problématique » (3.1) qui y contribue, lié au droit à la *liberté* (4.4), à la *joie* (1.6) et au thème de la *violation* des droits (0.8) ; mais aussi, les associations à l'ENFANT en termes de *manque de défenses* (1.6), de *fragilité* (1.5), d'*amour* (1.0), de *joie* (0.5), d'*innocence* (0.1) ; une représentation de l'ENFANCE en termes d'*insouciance* (2.3), d'*innocence* (1.3), de souvenirs du *passé* (1.3), de *joie* (1.2), d'*idéalisme* (0.9) ; l'ADOLESCENCE a rappelé le

13. Les 283 modalités associées aux 8 questions stimulus se sont automatiquement réduites à 73 au cours de l'analyse en fonction de leur fréquence. Les modalités ayant une fréquence inférieure à 16 ont été automatiquement éliminées, la valeur test ± 2.00 a été considérée comme critère de distinction des modalités pour l'interprétation des facteurs. Pour cette ACM comme pour les suivantes, nous n'avons présenté que les deux premiers facteurs, tant pour des raisons liées au travail lui-même que pour des motifs d'interprétation. Le premier facteur explique les 2.57% de la variance totale, le second facteur les 2.48%. Dans le texte nous avons reporté entre parenthèses les contributions absolues.

Figure 2 : analyse exploratoire de l'influence des appartenances sociales, du soi et des principes organisateurs sur les représentations des mineurs et de leurs droits



mal-être (2.7), l'*insouciance* (1.4) et la *conflictualité* (1.0), mais aussi l'*insécurité* (0.9) ; le MINEUR a évoqué l'*âge préscolaire* (2.2), la *fragilité* (2.0) et le besoin de *protection* (1.6), les *droits* (1.4) et l'*infériorité* (0.8). Le développement contrôlé exprime, par contre, des instances de limitation et de contrôle. C'est surtout le profil du « Mineur Défavorisé » (3.1) qui y contribue et les DROITS DES ENFANTS à l'*instruction* (7.5) et à l'*éducation* (5.6), ainsi qu'à la *famille* (0.5) ; l'ENFANT est représenté en termes d'*affectivité* (3.6), d'*âge préscolaire* (3.4), de besoin de *protection* (2.5) et de *famille* (0.6) ; l'ENFANCE en termes d'*âge préscolaire* (4.8), *croissance* (2.1), *famille* (1.0) ; *âge infantile* (0.8) et *sérénité* (0.7) ; l'ADOLESCENCE en termes d'*instruction* (4.2), *âge de l'adolescence* (2.1), *idéalisme* (1.2), *croissance* (1.2), *ouverture* (0.6). Mais c'est en relation au MINEUR que s'expriment les contenus les plus négatifs, comme le *risque* (3.5), en référence à l'*âge des mineurs* (3.1), avec le rappel, entre autres, du besoin de *soins psychologiques* (2.7), au *mal-être* (1.2), au fait qu'il est *sans défense* (0.7), à la *violence physique* (0.6) et à l'*intervention juridico-sociale* (0.6).

Il est intéressant d'observer la position, sur ces facteurs, des variables supplémentaires incluses dans cette analyse se référant aux appartenances sociales (groupe et genre) et aux autres principes organisateurs des droits des enfants. Sur le premier facteur, les adolescents se positionnent sur le pôle du développement dans la norme. Les enseignants et les policiers, quant à eux, sont ceux qui se positionnent sur le pôle du développement à risque, avec les engagés avec toutes les institutions pour le respect des droits des enfants. Sur le second facteur, les universitaires et les femmes se placent sur le versant du développement libre, alors que les policiers, les parents et les hommes sur le versant du développement contrôlé¹⁴.

L'influence des appartenances sociales, de la représentation de soi et des principes organisateurs sur les représentations du mineur et de ses droits

L'ACM conduite utilisant comme variables actives les associations libres à MOI-MÊME (S), les variables de *Groupe* et *Genre*, les clusters sur les *attributions de responsabilités*, sur le *sentiment de justice* en situations problématiques et sur l'*idée de justice des mineurs* a mis en évidence différents facteurs dont nous présentons les deux premiers (voir figure n° 2)¹⁵.

Sur le premier facteur l'**engagement des éducateurs** s'oppose au **désengagement des autres**. D'un côté nous retrouvons les « engagés » (15), avec les enseignants (19) et les parents (3.4), les femmes (4.3) et avec ceux qui sont du côté de l'enfant en situations problématiques (0.3), ceux qui ont une idée de justice situationnelle (1.7), ceux qui ont une représentation de soi en terme de *famille* (2.1), d'*affirmation* (0.6), d'*âge adulte* (0.4) et *ouverture* (0.4). De l'autre côté, par contre, nous trouvons les policiers (11.4), les adolescents (6.6) et, secondairement, les universitaires (0.3), les « confiants » dans les institutions politiques et sociales (9.9) et les « non-confiants » (2.8), les hommes (8.8), ceux qui ont une idée de justice codifiée (0.9) et ceux qui sont du côté de la loi (0.2), ceux qui se représentent en termes de *douceur* (1.6), *identité* (0.7), *instruction* (0.7), *travail* (0.4) et *force* (0.3).

Sur le second facteur l'**engagement des professionnels** s'oppose au **désengagement des jeunes**. Les adultes engagés (2.0) et confiants dans les institutions politiques et sociales (0.2) qui concourent à l'émergence de ce facteur sont les deux groupes des policiers (22) et des enseignants (1.4), avec les hommes (8.3), ceux qui sont du côté de l'enfant (1.9) bien qu'ayant une idée de justice codifiée (0.2), ceux qui se représentent surtout en termes de *maturité* (6.2), *travail* (5.8), *fermeture* (2.6), *force* (1.4). En particulier les adolescents (14.8), mais aussi les universitaires (1), en étant avec les « non-confiants » (12.8), avec les femmes (4.5), avec ceux qui expriment une idée de justice situationnelle (0.6) tout en étant du côté de la loi (1.7), contribuent par contre à faire émerger le désengagement et explicitent une représentation de soi centrée sur l'*insécurité* (4.2), la *douceur* (2.2), l'*instruction* (1.2), leur propre subjectivité et unicité (*identité* : 0.8), l'*innocence* (0.7) et le *mal-être* (0.6).

Les variables représentationnelles supplémentaires insérées dans l'analyse et qui sont référées au mineur et à ses droits, se sont placées de manière cohérente sur les facteurs. Sur le premier facteur une représentation maturationnelle et normalisée du développement s'est placée sur le versant du désengagement personnel et social, alors qu'une conception du développement comme critique s'est positionnée sur le versant de l'engagement personnel et généralisé des éducateurs. Sur le second facteur se sont positionnés

14. Les autres variables quantitatives ne sont pas significatives sur ces facteurs.

15. Les 69 modalités associées aux 6 questions stimulus se sont automatiquement réduites à 30 au cours de l'analyse, sur la base de leur fréquence. Le premier facteur explique les 6.91% et le deuxième facteur les 6.60% de la variance totale.

de manière significative certains profils typiques du mineur : le profil du « Mineur Normal », associé à une représentation stadiale du développement et à une référence aux droits individuels (droit de *liberté*), s'est positionné sur le versant du désengagement des jeunes ; le profil du « Mineur Défavorisé », par contre, s'est positionné sur le versant de l'engagement des groupes professionnels avec la référence aux droits dans la famille et des minorités (droit aux *soins physiques*, au *bien-être* psychophysique, à la *protection*), ainsi qu'avec une représentation à risque du développement, centrée sur le mineur comme sujet porteur de *mal-être* et objet d'*interventions juridiques et sociales* et sur l'adolescence comme ayant besoin de *protection* et victime de *violences physiques*.

Discussion des résultats

Le fait d'avoir considéré les droits des enfants à l'intérieur d'un champ représentationnel plus ample, incluant différentes phases évolutives et différentes images du mineur, a permis d'aller au-delà d'une approche abstraite des droits des enfants, les ramenant ainsi à différentes significations attribuées au mineur et à sa condition.

Les résultats relatifs à l'analyse des images typiques ont mis en évidence l'existence de trois profils principaux, répondant globalement à ceux que nous avons envisagés, mais différents par certaines caractéristiques significatives. L'hypothèse d'un « mineur hypernormalisé » correspond assez au profil du « mineur normal » : en effet, nous avons vu comment le « mineur normal » est occupé dans des relations, des lieux et des activités normalisées. Le « mineur problématique » peut être considéré à risque car caractérisé par un état de négligence ou d'abandon. Enfin, le « mineur déviant » correspond au profil du « mineur défavorisé », vu ses interactions et ses activités anti-normatives, imputées à une situation sociale originaires déficitaire. Cependant, ce dernier profil n'apparaît pas du tout comme résiduel, puisqu'il est exprimé par environ un quart des sujets, là où la majorité a exprimé une vision nullement problématique de l'enfance, et l'idée d'une condition potentiellement transitoire d'une normalité à un état critique est apparue en dernière position. Il convient de dire aussi que les trois profils, au lieu de se présenter comme nettement distincts, semblent caractérisés par une certaine fluidité, étant donné qu'ils se superposent pour des aspects comme le genre et l'âge. Au centre de la représentation typique du mineur se trouve une idée de la condition du mineur féminisée, située entre enfance

et pré-adolescence, pas toujours sereine sur le plan émotionnel et affectif.

Dans une première analyse exploratoire, nous avons vu s'explicitier les principales dimensions latentes structurant le champ représentationnel en objet, qui voient s'opposer, comme nous l'avons vu, une conception maturationnelle d'empreinte organiciste, plutôt abstraite et idéalisée, à une conception d'empreinte psychosociale, plus concrète et problématique, de la condition du mineur. Les représentations sociales des droits des enfants ont été cohérentes avec les premiers résultats. En effet, l'affirmation générique des droits des enfants est en ligne avec l'approche maturationnelle. Des droits pouvant être ramenés essentiellement à la sphère de la protection, au contraire, se situent sur le versant de la conception psychosociale, avec la dénonciation de la violation des droits des enfants. Nous n'assistons pas, à ce sujet, à une opposition entre des aires plus anciennes et d'autres plus récentes, puisqu'il ressort une compénétration des aspects des droits des mineurs qui se sont sédimentés à différentes époques historiques et qui, cependant, sont tous actuellement co-présents. En outre, le thème du respect des droits des enfants est conceptualisé dans le cadre d'une vision idéalisée de la condition du mineur, alors que les droits dans l'aire formative et affective sont considérés comme des éléments de contrôle et de protection dans le cadre d'une conception critique.

Ces résultats sont d'autant plus interprétables si l'on considère la manière dont les profils des mineurs se sont intégrés au champ représentationnel référé au mineur et à ses droits. La polarisation majeure apparaît justement en premier lieu entre la représentation du « mineur normal » et celle du « mineur défavorisé », confirmant notre interprétation du profil du « mineur problématique » comme intermédiaire le long de la dimension qui oppose le développement dans la norme au développement à risque. Sur le premier facteur, les droits qui répondent aux besoins affectifs de l'enfant déviant se placent justement sur ce dernier front ; mais c'est là (sur le second facteur) que se positionnent aussi les droits qui apparaissent symboliquement les plus compatibles avec une conception contrôlée du développement, référés aux besoins institutionnels comme l'instruction, l'éducation, la famille, en opposition aux droits pouvant être ramenés à la sphère des libertés individuelles, considérés essentiellement compatibles avec une conception spontanée du développement. Cependant, cette dernière accueille le

profil du mineur problématique, suggérant presque un résultat potentiellement négatif d'un processus évolutif, dans le cas où il serait excessivement privé d'orientation et de guide, bien que soutenu par une aspiration légitime de l'enfant au bonheur.

Par rapport à l'hypothèse du rôle significatif joué par les appartenances sociales et par les principes organisateurs sur l'ensemble des représentations relatives aux mineurs et à leurs droits, sont apparus des résultats méritant d'être ponctuellement examinés. Si nous prenons en considération le positionnement des appartenances sociales sur le champ représentationnel objet de l'enquête, nous retrouvons des éléments utiles à la compréhension des modulations représentationnelles qui se clarifient encore mieux dans l'analyse suivante. En ce qui concerne le genre en particulier, nous avons vu que les femmes (sur le second facteur) penchent pour une idée spontanée du développement, alors que les hommes soutiennent une conception plus contrôlée. Bien que notre échantillon ne soit pas équilibré en ce qui concerne cette variable, ce résultat peut être interprété compte tenu de la plus grande flexibilité, tolérance, capacité d'empathie et d'écoute des femmes rapportées dans la littérature concernant spécifiquement les relations interpersonnelles et intergroupes et la relation adulte-enfant. Pour ce qui concerne l'âge, nous avons vu que les jeunes – adolescents **et universitaires – se sont placés sur le versant du développement dans la norme et du développement spontané, alors que les adultes ont exprimé des conceptions moins idéalisées et moins optimistes, tout en assumant des points** de vue différents en fonction des rôles tenus. La prise en charge des mineurs par les adultes, partagée surtout par les enseignants et par les policiers, est donc particulièrement associée à la représentation du risque évolutif. Les parents sont plus enclins à guider le processus de développement, en canalisant son cours en termes d'instances formatives et éducatives, pour la tutelle du mineur, même quand son développement dans la norme apparaît déjà compromis. Nous pouvons remarquer la fourchette des policiers, qui se distribuent sur les deux facteurs. Les enseignants se sont avérés, parmi les adultes, avec une certaine quantité de policiers, les plus sensibles aux indicateurs comportementaux susceptibles d'être interprétés comme des signes d'un parcours évolutif au résultat négatif, caractérisé par une mauvaise intégration, échec et inadaptation. Cela est compréhensible si l'on considère leur point d'observation de la réalité du mineur et de leur rôle, exercé parfois dans des contextes marqués par de

graves carences matérielles et symboliques, qui se reportent inévitablement sur les interactions qu'ils entretiennent avec les mineurs. Les parents, pour leur part - eux aussi avec les policiers - expriment un point de vue sur le développement qui est intrinsèquement lié à l'interprétation de leur rôle comme protecteur : ils conçoivent leur tâche comme étant utile et nécessaire pour assurer un résultat non problématique, mettant au second plan l'attention aux besoins plus expressifs et individualisés du sujet en âge évolutif.

L'influence sur le champ représentationnel des principes organisateurs, des systèmes d'auto-représentation et des appartenances sociales, s'est rendue évidente surtout dans la dernière phase des analyses effectuées, où nous retrouvons un cadre globalement cohérent et dense de thèmes de réflexion. Le principe de responsabilité se confirme comme particulièrement important, car sur les deux facteurs, l'engagement des sujets s'oppose au désengagement sur le respect des droits des mineurs. Nous avons vu que le fait d'assumer des responsabilités, même à titre personnel, est commun aux adultes ayant des fonctions éducatives - enseignants et parents - qui, soutenus par une adhésion au point de vue de l'enfant et par une conception situationnelle de la justice, considèrent le développement comme un parcours dense d'éléments subjectivement et objectivement difficiles et même parfois, potentiellement ou véritablement négatifs. Cet engagement est exprimé, c'est compréhensible, surtout par les femmes (sur le premier facteur), car elles sont traditionnellement plus impliquées dans les relations éducatives avec des fonctions de soins, et par les sujets qui expriment une représentation de soi particulièrement centrée sur la famille et sur des caractéristiques de personnalité conformes à l'exécution de rôles parentaux et de guide du mineur. D'un autre côté (sur le second facteur), nous avons vu que les enseignants partagent avec les policiers un engagement et un comportement confiant à l'égard des institutions pour le respect des droits des mineurs, propres surtout à ceux qui prennent en considération le profil du mineur défavorisé, la tutelle des droits dans la famille et des enfants provenant de contextes et de groupes particuliers, qui pensent que le développement est susceptible de dévier d'un parcours dans la norme. Ces sujets, essentiellement de sexe masculin, ont aussi une identité personnelle plus centrée sur le travail, tout en adhérant au point de vue de l'enfant, ils considèrent le système juridique comme un point de référence solide et, au fond, juste pour leur système d'évaluation.

Au regard de ces groupes, les jeunes expriment un désengagement, parfois partagé par une partie des policiers. Ils ne font pas confiance au rôle tenu par les organismes et les institutions pour garantir le respect des droits des mineurs. Ces sujets, par ailleurs, partagent aussi une représentation du développement de l'enfant de type organiciste, ayant à l'esprit surtout un type de mineur dans la norme dont l'évolution suit des phases canoniques standardisées, non problématique. Leur désengagement apparaît donc – et d'une certaine manière cela est compréhensible – cohérent par rapport à l'engagement des autres sujets. L'idée abstraite d'un cours évolutif presque naturel peut être compréhensible de la part de sujets eux-mêmes encore en phase évolutive, n'ayant pas de mineur à charge et ne vivant pas personnellement des conditions de vie particulièrement problématiques, puisqu'ils sont étudiants à charge de leur famille. Sujets qui souvent se posent en termes conflictuels à l'égard des institutions. En revanche, si la manière dont certains policiers se rapportent aux mineurs peut être plutôt surprenante, elle est néanmoins interprétable, étant donnés, entre autres, leur niveau moyen d'instruction et leur âge. On ne peut exclure non plus de leur part, en tant qu'opérateurs du secteur des mineurs, la mise en œuvre de mécanismes de défense, du fait qu'ils se sentent investis de devoirs de protection et de tutelle à l'égard desquels ils expérimentent un sentiment d'impuissance et d'inefficacité personnelle.

Conclusions

Dans l'ensemble les données recueillies ont permis de répondre aux principales questions à l'origine de la recherche. Pour ce qui concerne les prises de position individuelles, les différents groupes qui se sont formés spontanément confirment l'existence dans le sens commun d'une vision complexe et articulée des droits des mineurs. Les thèmes relatifs aux droits des mineurs apparaissent assez prégnants pour les individus, qui tendent à prendre position dès qu'ils sont placés face à des situations problématiques. En se positionnant du côté de l'enfant ou du côté de la loi, par exemple, les sujets expriment le caractère dilemmatique des problèmes qu'ils sont amenés à examiner, car ils sont capables d'évoquer des dimensions relevant de leur propre sphère symbolique, comme le sentiment de justice et l'orientation générale vers la justice, les attentes de prises de responsabilité liées aux différents rôles et aux différentes agences sociales.

Faisant spécifiquement référence aux processus d'ancrage représentationnel, centre d'intérêt de ce travail, les résultats permettent de souligner certains éléments utiles à la réflexion pour les opérateurs et aussi pour tous ceux qui sont impliqués dans le domaine des interventions en faveur du soutien des mineurs et de leur tutelle. En premier lieu, il est apparu que certains éléments symboliques – surtout les attributions de responsabilités, les perceptions de soi et de son propre rôle – sont de puissants principes organisateurs du champ représentationnel des droits des mineurs. En outre, l'étroite interconnexion existant entre les différents éléments du champ représentationnel référé aux mineurs s'est rendue explicite : leurs droits, en effet, sont encadrés par les sujets dans le plus vaste système symbolique référé à l'enfance dans un contexte social précis. Nos données ont également fourni une preuve empirique à l'existence de modulations de la représentation des droits des mineurs et du risque évolutif particulièrement en relation aux interprétations du rôle des sujets et à leur prise en charge du mineur en tant que jeunes ou adultes. C'est pourquoi, nous tenons à souligner combien il est utile de tenir compte de populations diversifiées dans la recherche de ce domaine d'étude, en impliquant des étudiants mais aussi des sujets qui ont une relation effective avec l'objet de représentation. Il nous a aussi semblé utile d'élaborer les données recueillies, indépendamment des variables prédéfinies, dans la mesure où cela a permis de faire apparaître des regroupements spontanés chez les sujets, dont il a été tenu compte dans l'interprétation des données.

RÉFÉRENCES

- ADAMS G. R., MONTEMAYOR R. et GULLOTTA T. P. (Dir.) (1996): *Psychosocial development during adolescence*. Thousand Oaks, Sage.
- ABRIC J.-C. (1994a): Les représentations sociales : aspects théoriques. In J.-C. Abric (Dir.): *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France.
- ABRIC J.-C. (1994b): Méthodologie de recueil des représentations sociales. In J.-C. Abric (Dir.): *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France.
- ARDONE R.G. (Dir.) (1999): *Adolescenti e generazioni adulte*. Milan, Unicopli.
- BERTOCCHI S., ANSALONI G. et MOLINARI L. (2003): Il cambiamento nella scuola : ruolo, pratiche e rappresentazioni di un campione di insegnanti. *Psicologia dell'Educazione e della Formazione*. 5, p. 31-58.
- BOUDON R. (2002): *Sentimenti di giustizia*. Bologne, Il Mulino.
- CAPRARA G. V. et FONZI A. (Dir.) (2000): *Letà sospesa. Itinerari nel viaggio adolescenziale*. Florence, Giunti.
- CHOMBART DE LAUWE M. J. (1971): *Un monde autre : l'enfance. De ses représentations à son mythe*. Paris, Payot.
- CHOMBART DE LAUWE M. J. et FEUERHAHN N. (1989): La représentation sociale dans le domaine de l'enfance. In D. Jodelet (Dir.): *Les représentations sociales*. Paris, Presses Universitaires de France.
- CICOGNANI E. et ZANI B. (2003): *Genitori e adolescenti*. Rome, Carocci.
- CLÉMENCE A. et DOISE W. (1995): La représentation sociale de la justice : une approche des droits dans la pensée ordinaire. *Année Sociologique*. 45, p. 371-400.
- CLÉMENCE A., DOISE W., DE ROSA A. S. et GONZALEZ L. (1995): La représentation sociale des droits de l'homme : une recherche internationale sur l'étendue et les limites de l'universalité. *Journal International de Psychologie*. 30, p. 181-212.
- CLÉMENCE A., DOISE W. et LORENZI-CIOLDI F. (1994): Prises de position et principes organisateurs des représentations sociales. In C. Guimelli (Dir.): *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.
- D'ALESSIO M., RICCI BITTI P. et VILONE BETOCCHI G. (1995): *Gli indicatori psicologici e sociali del rischio*. Naples, Idelson-Gnocchi.
- DE LEO G. (1996): *Psicologia della responsabilità*. Rome-Bari, Laterza.
- DE LEO G. et DELL'ANTONIO A. (1993): *Nuovi ambiti legislativi e di ricerca per la tutela dei minori*. Milan, Giuffrè.
- DESCHAMPS J.-C., LORENZI-CIOLDI F. et MEYER G. (1982): *L'échec scolaire. Élève-modèle ou modèles d'élèves ?* Lausanne, Pierre-Marce Favre.
- DI GIACOMO J.-P. (1985): *Rappresentazioni sociali e movimenti collettivi*. Naples, Liguori.
- DI GIACOMO J.-P. (1987): Fonction sociale et individuelle des représentations sociales. In G. Bellelli (Dir.): *La représentation sociale de la maladie mentale*. Naples, Liguori.
- DOISE W. (1992): L'ancrage dans les études sur les représentations sociales. *Bulletin de psychologie*. 45, p.189-145.
- DOISE W. (2001): *Droits de l'homme et force des idées*. Paris, Presses Universitaires de France.
- DOISE W. et CLÉMENCE A. (1996): La problématique des droits humains et la psychologie sociale. *Connexions*. 67, p. 9-27.
- DOISE W., CLÉMENCE A., LORENZI-CIOLDI F. (1992): *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- DOISE W. et HERRERA M. (1994): Déclaration universelle et représentations sociales des droits de l'homme. Une étude à Genève. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*. 2, p. 87-115.
- DOISE W., SPINI D., CLÉMENCE A. (1999): Human rights studied as social representations in a cross-national context. *European Journal of Social Psychology*. 29, p. 1-29.
- DOISE W., SPINI D., JESUINO J. C., NG S. H. et EMLER N. (1994): Values as perceived conflicts in the social representations of human rights: Feasibility of a cross-national study. *Swiss Journal of Psychology*. 54, p. 240-251.
- DOISE W., STAERKLE C., CLÉMENCE A. et SAVORY F. (1998): Human rights and Geneva youth: A developmental study of social representations. *Swiss Journal of Psychology*. 57, p. 86-100.
- EMILIANI F. et MOLINARI L. (1995): *Rappresentazioni e affetti*. Milan, Cortina.
- EMILIANI F. et MOLINARI L. (1999): I diritti dei bambini. *Psicologia Contemporanea*. 155, p. 40-48.
- FLAMENT C. (1994): Structure, dynamique et transformations des représentations sociales. In J.-C. Abric (Dir.): *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France.
- FORZA A., MICHIELIN P. et SERGIO S. (2001): *Difendere, valutare e giudicare il minore. Il processo penale minorile. Manuale per avvocati, psicologi e magistrati*. Milan, Giuffrè.
- GILLY M. (1989), Les représentations sociales dans le champ éducatif. In D. Jodelet (Dir.): *Les représentations sociales*. Paris, Presses Universitaires de France.
- GUIMELLI C. (Dir.) (1994): *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé.
- GULOTTA G. (2000): *Elementi di psicologia giuridica e di diritto civile, penale minorile*. Milan, Giuffrè.
- MAGNO G. (2001): *Il minore come soggetto processuale*. Milan, Giuffrè.
- MANCINI T. (2001): *Sé e identità. Modelli, metodi e problemi in psicologia sociale*. Rome, Carocci.
- MOLINARI L. (2001), Social representations of children's rights: The point of view of adolescents. *Swiss Journal of Psychology*. Vol. 60, N°4, p. 231-243.
- MOLINARI L. et EMILIANI F. (1999a): Responsabilità, valori e diritti. Uno studio sulle rappresentazioni sociali dei diritti dei bambini. *Giornale Italiano di Psicologia*. 4, p. 741-768.
- MOLINARI L. et EMILIANI F. (1999b): Valeurs, responsabilité et identité sociale : facteurs dynamiques dans les processus d'ancrage. Une étude sur les représentations sociales des droits des enfants. *Psychologie & Société*. 2, p. 43-72.
- MOLINARI L., MELOTTI G. et EMILIANI F. (2002): Children's rights in educational relationships. *European Journal of Psychology of Education*. 2, p. 139-155.
- MONACELLI N. (2003): I diritti dei bambini nella relazione educativa. In F. Emiliani (Dir.): *I bambini nella vita quotidiana*. Rome, Carocci.
- MUGNY G. et CARUGATI F. (1985): *L'intelligence au pluriel*. Cousset, Delval.
- PALMONARI A. (2002): Le rappresentazioni sociali. In A. Palmonari, N. Cavazza et M. Rubini (Dir.): *Psicologia sociale*. Bologne, Il Mulino.
- PETRILLO G. (2001): Responsabilità individuali e sociali nello sviluppo dei diritti umani : il bambino come soggetto di diritto. In G. Villone Betocchi et al. (Dir.): *Sostenere lo sviluppo*

- sociale. Naples, Liguori.
- PETRILLO G. et BIANCO M. P. (1998): *Violenza sui minori. Rappresentazioni dell'infanzia e richiesta di aiuto*. Naples, Itrace Print.
 - PETRILLO G. et DONIZZETTI A. R. (2003): Per un paradigma di ricerca sulle rappresentazioni dei diritti dei minori : contributo di uno studio comparativo. *Giornale Italiano di Psicologia*. 30, p. 185-194.
 - PETRILLO G. et DONIZZETTI A. R. (2004): Diritti del bambino, rappresentazioni e responsabilità individuali e sociali : punti di vista di giovani e adolescenti. *Giornale Italiano di Psicologia* (sous presse).
 - PIETROPOLLI CHARMET G. (2000): *I nuovi adolescenti. Padri e madri di fronte a una sfida*. Milan, Raffaello Cortina.
 - QUADRIO A. et DE LEO G. (1995), *Manuale di psicologia giuridica*. Milan, LED.
 - RONFANI P. (2001), *I diritti del minore. Cultura giuridica e rappresentazioni sociali*. Rome, Borla.
 - SCABINI E. et CIGOLI V. (2000): *Il familiare. Legami, simboli e transizioni*. Milan, Raffaello Cortina.
 - SEMIN G. R. (1989): Prototypes et représentations sociales. In D. Jodelet (Dir.): *Les représentations sociales*. Paris, Presses Universitaires de France.
 - SGRITTA G. (1988): *La condizione dell'infanzia : teorie, politiche, rappresentazioni sociali*. Milan, Angeli.
 - SPINI D. et DOISE W. (1998): Organising principles of involvement in human rights and their social anchoring in values priorities. *European Journal of Social Psychology*. 28, p. 603-622.
 - STAERKLÉ C., CLÉMENCE A. et DOISE W. (1998): Representations of human rights across different national contexts: The role of democratic and non-democratic populations and governments. *European Journal of Social Psychology*. 28, p. 207-226.
 - ZAMPERINI A. (2001): *Psicologia sociale della responsabilità*. Turin, UTET.

LES CAHIERS INTERNATIONAUX DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

Toute personne désireuse d'introduire un texte le transmet directement à l'adresse indiquée ci-dessous pour autant que l'article n'ait pas été publié antérieurement et qu'il ne soit pas soumis corrélativement à quelque autre périodique.

Chaque article est examiné par trois lecteurs : l'évaluation se fait en double-aveugle, l'identité de l'auteur n'étant pas communiquée aux lecteurs et vice-versa. Leurs commentaires seront transmis tels quels à l'auteur qui, en un deuxième temps, est informé de l'acceptation, du report ou du refus du manuscrit, lequel ne sera pas rendu.

Le contenu des articles n'engage que leurs auteurs qui se chargeront d'acquiescer, à leurs frais et sous leur entière responsabilité, les autorisations de copies éventuelles. Les auteurs gardent une copie de leur manuscrit comme sauvegarde en cas de perte. Les avis sont transmis à l'auteur, autant que faire se peut, dans les quinze semaines après expédition de l'accusé de réception. Toute reproduction, même partielle, d'un article publié dans les CIPS est interdite sauf autorisation écrite du Comité éditorial.

Toute **correspondance scientifique** est à adresser à

Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale
c/o Professeur Pierre De Visscher
Route de Liège, 75
4141 Louveigné - Belgique

Tél. +32(0)4.360.83.70 Pierre.DeVisscher@ulg.ac.be
Fax. +32(0)4.360.95.03 <http://www.cips.be>

Correspondance abonnement :

Editions de l'Université de Liège - Céfal Diffusion
Boulevard Frère-Orban, 31
4000 Liège - Belgique

Tél. +32(0)4.254.25.20
Fax. +32(0)4.254.24.40
cefal.celes@skynet.be

ABONNEMENT

4 numéros par an - port
compris

Institution
Europe 95 €
Reste du monde 99 €

Particulier
Europe 68 €
Reste du monde 72 €

Étudiant 55 €
(sur justificatif)

ANCIENS NUMEROS

Les anciens numéros, jusqu'en 2002, sont disponibles aux prix unitaires (*port compris*) indiqués ci-dessous. Pour toute commande s'adresser à secretariat@cips.be

Institution
Europe 12 €
Reste du monde 15 €

Particulier
Europe 8 €
Reste du monde 12 €

Pour les numéros suivants (à partir de 2002) contacter directement Céfal Diffusion.

Les Cahiers de Psychologie Sociale (1979-1988) sont aussi l'objet de conditions avantageuses. Nous contacter.